

# Membre du Panel d'examen des questions de nationalité

## Rôle

Le Panel d'examen des questions de nationalité de World Athletics (ci-après le « Panel ») est établi en vertu de l'alinéa 2.1 du « Règlement sur le changement d'allégeance » (ci-après « le Règlement »). Il est nommé par le Conseil de World Athletics auquel il rend compte.

La mission principale du Panel est de déterminer si un athlète peut représenter une Fédération membre sur la base des critères énoncés à l'alinéa 4 des Règles sur les conditions d'admission aux compétitions (« les Règles ») et dans le Règlement. Ces Règles (C3.3) et ce Règlement (C3.4) sont disponibles [en cliquant ici](#).

Le Panel examine et rend des décisions lorsque les Fédérations membres présentent des demandes portant sur l'admissibilité d'un athlète à représenter une Fédération membre (c.-à-d. lorsque l'athlète n'a jamais concouru auparavant pour une Fédération membre) ou sur le changement d'allégeance d'un athlète d'une Fédération membre à une autre (c.-à-d. lorsque l'athlète a concouru auparavant pour une Fédération membre).

Le Panel compte neuf membres, parmi lesquels au moins trois (3) sont désignés par le président du panel pour traiter les demandes présentées par les Fédérations membres. En juillet 2022, le Conseil a nommé quatre (4) nouveaux membres. Le mandat de trois (3) des membres prendra fin en août 2023. De plus, le mandat des deux (2) membres du Conseil (dont l'un est le président du panel) expirera aussi en août 2023, c.-à-d. à la fin de leur mandat actuel au sein du Conseil.

**C'est pourquoi World Athletics lance dès maintenant un appel à candidatures pour trois sièges à pourvoir au sein du Panel en vue d'une nomination par le Conseil de World Athletics en août 2023.** Leur mandat de quatre ans prendra fin en juillet 2027. Les trois (3) membres du Panel sortants peuvent se représenter pour un nouveau mandat. Les deux (2) autres postes à pourvoir par des membres du Conseil (y compris celui de président) seront attribués au terme des élections du 54<sup>e</sup> Congrès de World Athletics.

Le Panel reçoit souvent des demandes (environ 30 à 40 par an) pour examen et décision. Dans le cadre de ses missions, chaque sous-groupe du Panel se réunit à distance ou statue sur les demandes par courrier électronique.

## Profil

Le président et les membres du Panel doivent collectivement posséder une expérience dans les domaines de la gouvernance. En outre, s'agissant d'un organe décisionnel, chaque personne sera nommée principalement pour ses qualifications et/ou son expertise dans le domaine d'activité du panel. Étant donné que tous les membres sont liés par le Code de conduite en matière d'intégrité, les candidats doivent être d'une intégrité irréprochable. Les candidats présélectionnés feront l'objet d'une procédure de vérification par le Panel de vérification d'éligibilité.

Les membres du Panel doivent avoir une bonne pratique des questions de gouvernance et une expérience en tant que membre d'un panel prenant des décisions fondées sur des réglementations. Toute expérience en matière d'admissibilité à concourir ou de changement d'allégeance concernant des athlètes dans le milieu de l'athlétisme ou dans d'autres organismes sportifs est un atout.

## Administration

Si des déplacements sont nécessaires, World Athletics prendra en charge le voyage et l'hébergement et remboursera les frais de transport conformément à la politique de World Athletics. La fonction de membre du Panel n'est pas rémunérée.

## Démarches et dates clés

Vous trouverez ci-dessous la liste des démarches clés à effectuer par les postulants, que les Fédérations membres et les Associations continentales doivent également connaître :

- Une **lettre de motivation** du candidat dans laquelle il expose ses aptitudes (au regard des critères énoncés), souligne ses compétences et son expérience, explique la manière dont il pourra contribuer à la mission du Panel d'examen des questions de nationalité. Il doit également préciser les motifs de sa candidature ;
- Un **curriculum vitae** complet ;
- Les **coordonnées du candidat** telles que l'adresse électronique et les numéros de téléphone (y compris le numéro de portable) ;
- Les coordonnées complètes de trois (3) **personnes de référence** ; et
- Une **lettre de recommandation** de la part de la Fédération membre ou de l'Association continentale dont relève le candidat (ce document, qui n'est pas obligatoire, est apprécié).

Tous les candidats sont invités à prendre connaissance des Règles de vérification d'éligibilité qui sont disponibles [en cliquant ici](#) (cf. B3.2).

Les dates clés de la procédure de candidature sont indiquées ci-après :

Date	Démarche
<b>16 juillet 2023</b> <i>(23 h 59 heure d'été d'Europe centrale)</i>	Date limite de dépôt des candidatures au Panel d'examen des questions de nationalité à : <a href="mailto:nominations.panel@worldathletics.org">nominations.panel@worldathletics.org</a>
<b>du 16 juillet au 6 août 2023</b>	Examen des candidatures, présélection des candidats et entretiens
<b>au plus tard le 11 août 2023</b>	Vérification de l'éligibilité des candidats présélectionnés
<b>13 et 14 août 2023</b>	Décision du Conseil sur les propositions de nomination de trois (3) membres du Panel d'examen des questions de nationalité
<b>au plus tard le 15 août 2023</b>	Notification par courriel de la décision du Conseil (les lettres de nomination seront envoyées après le 54 <sup>e</sup> Congrès de World Athletics)

Les candidatures doivent parvenir au plus tard le **16 juillet 2023 à 23 h 59 (heure d'été d'Europe centrale)**, à l'adresse suivante : [nominations.panel@worldathletics.org](mailto:nominations.panel@worldathletics.org).